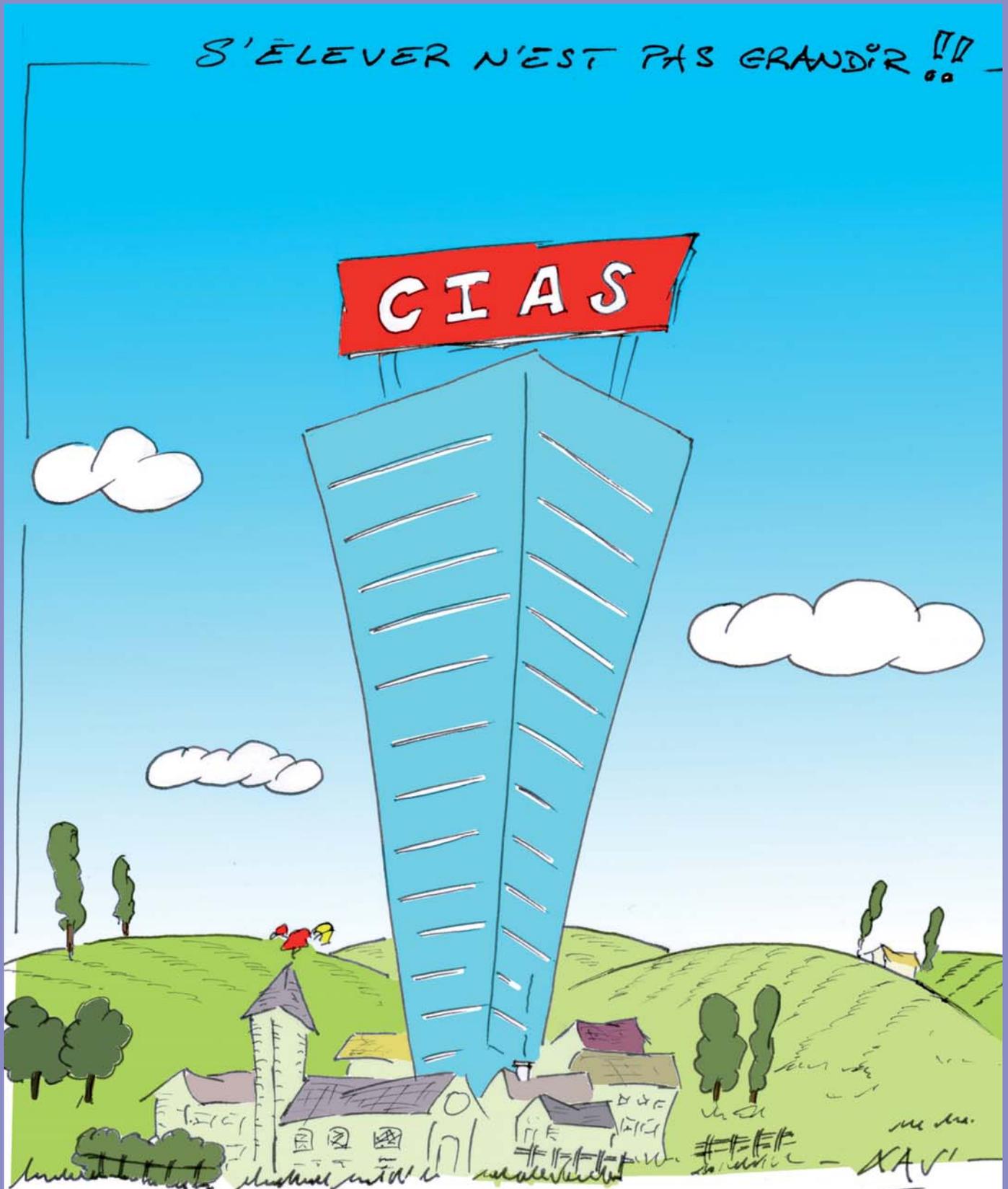


LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



INTERCOMMUNALITÉ IMPOSÉE DÉMOCRATIE EN DANGER

La France a l'immense chance de pouvoir s'appuyer sur près de 36 000 maires dont la plupart ne perçoivent qu'une très faible indemnité. Pourtant, à Paris on les considère comme trop nombreux et on les incite à se regrouper dans de grands ensembles intercommunaux qui préfigurent ce que seront demain les communes. En soi la dynamique ne serait pas répréhensible, si elle n'avait été édictée unilatéralement par l'État en fixant des seuils de population trop élevés pour conserver de la proximité. C'est pourquoi les maires sont inquiets et le font savoir.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

C'est sur un vent d'inquiétudes que s'est tenu à Paris le 100^e Congrès de l'Association des maires de France (AMF) du 21 au 23 novembre dernier. L'occasion pour les édiles municipaux d'exprimer leurs craintes quant à l'avenir de leurs communes, compte tenu non seulement de la diminution incessante de leurs moyens mais aussi et surtout de la part croissante du rôle dévolu à des intercommunalités imposées par l'État. Un échelon "supra-communal" qui concentre donc aujourd'hui la plupart des inquiétudes dans les rangs des élus municipaux. Depuis la mise en œuvre de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à savoir les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les métropoles, a été tout bonnement presque divisé par deux (passant de 2062 au 1^{er} janvier 2016 à 1 266 depuis le 1^{er} janvier 2017). Mais c'est surtout dans la voie des intercommunalités XXL qu'ont été engagées les communes à marche forcée avec cette loi venue imposer le principe d'un seuil minimum de 15 000 habitants pour toute intercommunalité.

Dans le même temps, la loi est venue accroître le domaine des compétences devant être obligatoirement transférées au niveau intercommunal. À l'instar de la gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme, du tourisme ou encore du développement économique. Autant dire qu'il ne reste aux communes, qui constituent pourtant l'échelon le plus proche du citoyen, que la portion congrue. Au point que la plupart des maires redoutent aujourd'hui de voir leurs compétences se résumer à l'avenir à l'état-civil et à l'inauguration des chrysanthèmes.

DES RAISONS DE S'INQUIÉTER

"Les maires ont le sentiment d'être dénigrés !" André Laignel, maire d'Issoudun (Indre, 12 300 habitants) et premier vice-président de l'AMF n'a pas hésité à annoncer la couleur lors du Congrès de l'AMF en présence du Président de la République, Emmanuel Macron. Ce sentiment de désamour de l'État à l'égard des quelque 36 000 maires de France et leurs 500 000 élus locaux (dont la plupart sont bénévoles, faut-il le rappeler) est partagé aussi bien dans les villes que dans les campagnes. "Les territoires ruraux ont été totalement oubliés dans le cadre des dernières réformes. Ils ont totalement disparu des radars de la politique", a pour

sa part déploré Vanik Berbérian, Maire de Gargilles-Dampierre (Indre, 306 habitants) et président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Il vrai que le courroux qui secoue aujourd'hui nos communes a bien des raisons de nous inquiéter. Dans un contexte de restrictions budgétaires, qui certes ne concernent pas les seules communes mais aussi les départements, les maires peinent de plus en plus à exercer leur mandat. Selon un tout récent sondage OpinionWay, ils seraient même 83 % à juger difficile l'exercice de leur mandat. Et pour les deux tiers des maires en effet (66 %) c'est la participation aux activités de l'intercommunalité qui leur demande le plus de temps. Plus inquiétant surtout, c'est ni plus

ni moins la démocratie que mettrait à mal l'engouement aveugle pour l'intercommunalité imposée. Une crainte que confirme Michel Fournier, secrétaire général de l'AMRF et maire des Voivres (Vosges, 328 habitants). Depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, sa commune de quelque 300 âmes qui faisait auparavant partie d'une intercommunalité à taille humaine de quelques milliers d'habitants, a dû intégrer la Communauté d'agglomération d'Épinal qui en compte plus de 110 000. "Du point de vue de la gouvernance, le risque de distanciation du lien entre élus et administrés est évident. Sous couvert de simplification d'un prétendu millefeuille territorial, en réalité on complexifie. Une seule chose est certaine, on se bouffe de plus en plus de réunions !" Et d'expliquer : "Dans notre communauté d'agglomération, nous avons quatre échelons de gouvernance : le bureau, les vice-présidents, une conférence des maires et enfin le conseil communautaire. Autant vous dire que celui qui se trouve au premier étage, en tant que simple élu intercommunal, est loin de pouvoir apporter sa pierre aux débats !" Et d'enfoncer le clou : "Imaginez alors ce qui se passe au niveau de l'information des conseillers municipaux qui ne siègent pas au conseil communautaire, sans parler des administrés !".

UN HORIZON PLUS QU'INCERTAIN

En plus de la technocratisation de ces structures intercommunales confortées par la loi, c'est encore un autre risque qui guette la vie démocratique locale, à savoir la politisation d'un échelon administratif qui œuvrait jusqu'à présent dans l'unique dessein des intérêts locaux. "N'oublions pas que dans notre pays, si la participation démocratique atteint des records lors des élections municipales, c'est bien parce que les habitants connaissent et sont proches de leurs représentants élus, souligne Michel Fournier. En confiant tout aux intercommunalités, on risque surtout de rentrer dans le champ des partis politiques et leurs écueils alors que l'échelon communal se passe très bien des considérations politiques partisans".

Du côté des partisans d'une réforme territoriale plus poussée encore, on verrait bien la mise en place d'une élection des élus communautaires au





“Sous couvert de simplification d’un prétendu millefeuille territorial, en réalité on complexifie”.

Michel Fournier, secrétaire général de l'AMRF et maire des Voivres

suffrage universel direct à l’horizon des prochaines élections en 2020. Une option esquissée à plusieurs reprises déjà lors des débats au Parlement, mais vertement repoussée par le Sénat jusqu’à présent. Car l’instauration du suffrage universel pour légitimer ces superstructures intercommunales acterait la disparition pure et simple des communes telles que nous les connaissons aujourd’hui. Reste que si la plupart des maires demeurent fermement opposés à une telle perspective, comment ne pas l’envisager quand la loi prévoit que la quasi-totalité des compétences concernant la vie quotidienne des Français ont vocation à être gérées au niveau intercommunal ? N’aurait-on pas en définitive créé un problème pour mieux imposer une solution ? Quitte à sacrifier, sur l’autel de l’intercommunalité, la démocratie communale au profit d’une approche purement technocratique de la gestion locale. “Laissons les maires innover, permettons-leur de faire”, a promis Emmanuel Macron le 23 novembre. Encore l’État doit-il apprendre à faire confiance aux élus municipaux sans faire peser sur eux cette

Quand les maires jettent l’éponge

Ils seraient au moins 2 000 maires, adjoints et conseillers municipaux à avoir démissionné de leurs fonctions depuis les municipales de 2014, selon une estimation d’une grande association d’élus qui souhaite conserver l’anonymat. Prise de conscience de l’ampleur des tâches et des responsabilités avec de moins en moins de moyens ? Sentiment d’impuissance face aux réformes imposées et au rôle croissant joué par les intercommunalités ? Notre démocratie semble bel et bien victime d’un sérieux mal de maires.

Les gouvernements se succèdent et les problèmes demeurent

En 1907, le premier Congrès des maires de France se réunissait à l’initiative du maire de Nantes, Paul Emile Sarradin. Pomme de discorde déjà à l’époque, un projet de suppression des ressources fiscales perçues par les villes au travers des octrois, une taxe venant frapper les marchandises à l’entrée des villes. En 1975 encore, Alain Poher, alors président de l’AMF, pointait du doigt l’asymétrie du dialogue entre l’État et les communes quand on évoque la question des finances locales, “une longue histoire marquée du sceau de l’empirisme et de la suspicion” considérait-il alors. Depuis, maires et gouvernements se sont succédés, mais les problèmes demeurent. On continue de demander aux communes de faire plus avec toujours moins de moyens...

épée de Damoclès que constitue l’intercommunalité imposée. Le maire des Voivres en est convaincu : “Quand on laisse travailler les élus municipaux sur le terrain, au plus près des attentes de leurs concitoyens, c’est incroyable de voir la richesse des initiatives qui peuvent émerger. Nous ne voulons pas de copié-collé imposé de ce qui se fait ailleurs !”. Une conviction qui sonne aujourd’hui comme un mot d’ordre dans toutes les communes de France : “Faisons confiance au terrain !” ■

(1) L’ensemble des discours et des interventions lors du dernier Congrès de l’AMF sont disponibles à l’adresse www.congres.amf.asso.fr

Questions à Pierre-Marie Charvoz,

Maire de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie, 7 900 habitants)



Le Jas : Vous êtes maire de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2008. En quoi les édiles municipaux sont-ils selon vous les élus les plus proches des citoyens ?

Pierre-Marie Charvoz : Le maire, qui exerce selon moi le plus prenant mais aussi le plus passionnant des métiers, reste l' élu de référence pour nos concitoyens, réceptacle des craintes, doutes, espoirs, projets, doléances... Il est tout simplement à l'écoute de celles et ceux qui ont besoin de parler. Mais le terme de maire a-t-il encore un sens ? Ne devrions-nous pas plutôt dire développeur, architecte, assistant social ou encore conducteur de travaux ?

Il est évident que les domaines de compétences des élus municipaux relèvent par excellence de la vie quotidienne des administrés et que la mairie est la "maison du peuple". Le maire est un point de repère essentiel pour les gens, à travers les temps forts de leur vie. Tout le monde, selon l'expression consacrée, "passe devant le maire". Et pas devant le député, le conseiller départemental ou le président de l'intercommunalité. Le maire est et reste le médecin de campagne généraliste de

l'action publique.

Le Jas : Le paysage territorial est en proie à d'importantes réformes législatives depuis quelques années. Quels sont vos craintes et vos espoirs à ce sujet ?

P.-M.C. : L'évolution législative récente qui rend l'intercommunalité obligatoire et étend son champ d'intervention rend notre millefeuille administratif, qui était déjà peu compréhensible, complètement indigeste et illisible pour nos concitoyens. Multiplication des conventions entre institutions, subdélégations, compétences croisées ou imbriquées, éloignement des centres de décisions pour le citoyen qui n'y comprend plus rien et attend encore plus de son élu de proximité qui reste le maire. Si les intercommunalités ont et doivent conserver un rôle important dans les dossiers structurants d'aménagement du territoire et des services à la population (transports, environnement, voirie...) il ne faut pas oublier le rôle de proximité joué par les mairies, échelon de la vie quotidienne et du vivre-ensemble. Ces deux niveaux sont indissociables et complémentaires à condition que le législateur aille au bout de la logique : un président de l'intercommunalité élu directement par le peuple afin d'éviter la perte de lisibilité démocratique.

Propos recueillis par Christophe Robert

À Saint-Jean-de-Maurienne on innove et on rassemble

C'est un véritable terreau d'innovation qui surprend par la diversité des initiatives prises pour le développement et la cohésion sociale de la commune. La volonté de renforcer les liens sociaux entre les habitants a ainsi amené le maire à lancer une Journée citoyenne, à mobiliser les personnes âgées pour aider les jeunes, à dialoguer à l'intérieur d'un club intergénérationnel...

FRANCE DÉPARTEMENTS ET ASSIÈSSES PROVINCES

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LES BONNES PRATIQUES
L'intégration
p.23

DOSSIER
Privilégier ceux qui agissent
sur ceux qui réagissent
p.17

DÉCRYPTAGE
Mémoriser les EHPAD
p.34

2016 TOUT DOIT CHANGER

L'INVITE DU MOIS
Michel Thierry
p.18

203

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

L'INVITE DU MOIS
Jean-Louis Levillé
p.18

DÉPARTEMENTS DU PASSÉ NE FAISONS PAS TABLE RASE

LES BONNES PRATIQUES
L'inclusion sociale
p.13

DÉCRYPTAGE
La loi ASV vieillire-t-elle bien ?
p.10

204

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

L'INVITE DU MOIS
Patrick Gauthier
p.18

INDIFFÉRENCE BRISONS LE SILENCE

LES BONNES PRATIQUES
Aimer travailler, comment ?
p.15

DÉCRYPTAGE
CIAS : une chance pour l'action
sociale locale ?
p.10

205

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

L'INVITE DU MOIS
Patrick Bernasconi
p.18

JEUNESSE LA NOUVELLE-CALÉDONIE OUVRE DE NOUVELLES VOIES

JOURNÉE CITOYENNE
La révolution tranquille
p.12

206

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

PARENTALITÉ
Les Col d'Europe
p.13

L'INVITE DU MOIS
Alfonso Ferrón
p.18

BONNES PRATIQUES
Faire des gouvernements
précoces
p.15

JUNGLE DE CALAIS LA RELÈVE CITOYENNE

207

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

CODE DU TRAVAIL

TRAVAIL OUI AUX RÉFORMES !

208

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

RSA, migrants, burkini...

DÉMAGOGIE ÇA SUFFIT!

209

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

ASSIÈSSES CITOYENNETÉ ET HANDICAP

DOSSIER SPECIAL
Assises citoyenneté et handicap

L'ACTION SOCIALE SOUS HAUTE TENSION

210

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

TECHNOLOGIES TOUS ASSERVIS ?

211

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

pôle emploi

FAUT-IL VIRER PÔLE EMPLOI ?

LE GRAND RASSEMBLEMENT AVANT LES ÉLECTIONS
1^{er} ET 2^{ème} FÉVRIER 2017 À ANGERS
« Acteurs locaux et pacte républicain »
www.ades.net

212

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

COHÉSION SOCIALE LES ACTEURS LOCAUX NE BAISSENT PAS LES BRAS

213

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

SANS-ABRI L'ÉTAT D'URGENCE

214

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

MÉDIAS LES PIONNIERS DE L'ESPOIR

215

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

INSERTION CE QUE DOIT FAIRE LE PROCHAIN PRÉSIDENT

Découvrez le programme
dans ce numéro.

216

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE NATIONAL
Emmanuel Macron
Président de la République

LE LOCAL
Fabrice Jourdan
Président de la Région de Nouvelle-Aquitaine

GOUVERNER AUTREMENT ET SI C'ÉTAIT POSSIBLE ?

217

Retrouvez-nous
chaque mois

www.lejas.com